

Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Licence et Master
UFR STEP - 2015-16

Les règles de bases

Les Unités d'Enseignements

UE en présentiel (face à face étudiants et enseignant) : ces UE sont soumises aux 2 sessions d'examens à l'exception des UE de L3 Pro, des UE M2 GGG et STPE (sauf TTS) et des UE suivantes :

- Actualités en Sciences de la Terre (L1 - 51AU05ST) : session unique
- PPP2 (L2- 39EU06TE) : session unique
- Projet tutoré en anglais (L3 - 39GU04TR) : session unique

On distingue :

- Les UE fondamentales dispensées par des chercheurs ou enseignants-chercheurs. Une séance de cours et/ou de TD est dispensée, en général, chaque semaine pendant un semestre.
- Les UE professionnelles dispensées par des chargés d'enseignement vacataires ou des professeurs associés sur une période concentrée (par exemple, 30h en 1 semaine). Ces UE ne peuvent être soumises aux mêmes règles de MCC que les UE fondamentales.

UE de stage de terrain : session unique.

UE en non-présentiel : session unique.

- stage en laboratoire ou en entreprise
- cas d'étude

Les MCC en Session 1

UE fondamentales communes en L ST et L Aster

Contrôle continu intégral (CCI) : 4 notes minimum avec au moins 3 notes issues de travaux sous surveillance pendant les heures de cours et de TD (durée et travaux variables : écrit, oral, colles, interrogation de 30 mn, etc.). Une note peut être un devoir à la maison.

Aucun créneau n'est prévu pendant la session d'examens.

UE fondamentales de L1, L2, L3 ST

1) Combinaison Contrôle Continu (CC) et Contrôle Terminal (CT)

- CC = 50 % de la note finale avec au minimum 2 notes dont 1 note au moins issue d'un travail surveillé pendant les heures de cours et de TD.
- CT = 50% de la note finale issue d'un examen terminal qui se déroule en fin de semestre pendant la session d'examens (hors cours et TD).

2) Contrôle Continu Intégral (CCI) : 4 notes minimum avec au moins 3 notes issues de travaux sous surveillance pendant les heures de cours et de TD (durée et travaux variables : écrit, oral, colles, interrogation de 30 mn, etc.). Un des travaux peut être un devoir à la maison.

Aucun créneau n'est prévu pendant la session d'examens.

UE professionnelles en L3 Env. et L3 Pro

1) Combinaison Contrôle Continu (CC) et Contrôle Terminal (CT)

- CC = 50 % de la note finale avec au minimum 2 notes dont 1 note au moins issue d'un travail surveillé pendant les heures de cours et de TD.
- CT = 50% de la note finale issue d'un examen terminal qui se déroule en fin de semestre pendant la session d'examen (en dehors des cours et TD).

2) Contrôle continu (CC) : le contrôle des connaissances est constitué d'un ou plusieurs travaux sur table et/ou à la maison. Aucun créneau n'est prévu pendant la session d'examens.

3) Contrôle terminal (CT) : le contrôle des connaissances est constitué d'un seul examen final semestriel, écrit et/ou oral, qui représente 100% de l'évaluation et qui a lieu pendant la session d'examens (en dehors des cours et TD).

4) Contrôle Continu Intégral (CCI) : 4 notes minimum avec au moins 3 notes issues de travaux sous surveillance pendant les heures de cours et de TD (durée et travaux variables : écrit, oral, colles, interrogation de 30 mn, etc.). Un des travaux peut être un devoir à la maison. Aucun créneau n'est prévu pendant la session d'examens. Les évaluations se font à l'issue des enseignements avec un créneau prévu en dehors des heures de cours et/ou de TD.

UE fondamentales et professionnelles en M1 et M2

1) Combinaison Contrôle Continu (CC) et Contrôle Terminal (CT)

- CC = 50 % de la note finale avec au minimum 2 notes dont 1 note au moins issue d'un travail surveillé pendant les heures de cours et de TD.
- CT = 50% de la note finale issue d'un examen terminal qui se déroule en fin de semestre pendant la session d'examens (hors cours et TD).

2) Contrôle continu (CC) : le contrôle des connaissances est constitué d'un ou plusieurs travaux sur table et/ou à la maison. Aucun créneau n'est prévu pendant la session d'examens.

3) Contrôle terminal (CT) : le contrôle des connaissances est constitué d'un seul examen final semestriel, écrit et/ou oral, qui représente 100% de l'évaluation et qui a lieu pendant la session d'examens.

Les MCC en Session 2

En Licence et en Master, en général, la règle est la suivante :

- Si TP en session 1, la note de TP est conservée en session 2 (% à déterminer par le responsable de l'UE)
- Si CC en session 1, la note de CC n'est pas conservée en session 2. La session 2 est à 100% un examen final.

Cas particulier :

- Session unique en L3 Pro (pas de session 2)
- Session unique en M2 GGG et STPE (pas de session 2)

Absences justifiées et Absences injustifiées

Une absence imprévue (par exemple, pour maladie, décès...), est dite justifiée si l'étudiant :

- 1) a prévenu l'enseignant et/ou la scolarité par email ou téléphone avant le début de l'épreuve
- 2) apporte à la scolarité un justificatif le jour de son retour
- 3) reprend contact avec l'enseignant au plus tard le premier jour ouvré qui suit la fin de sa période d'absence.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, l'absence est dite injustifiée.

Une absence prévue (par exemple, pour un rendez-vous médical, un entretien ...) est dite justifiée si l'étudiant :

- 1) a prévenu l'enseignant assez tôt avant la date de l'épreuve officielle pour que celui-ci puisse éventuellement organiser une épreuve anticipée.
- 2) apporte à la scolarité un justificatif le jour de son retour.

Si ces 2 conditions ne sont pas réunies, l'absence est dite injustifiée.

Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal

A partir d'**une seule absence injustifiée** à une épreuve de CC, l'étudiant est déclaré défaillant (ABI). La moyenne de l'UE ne peut être calculée = ABI
Une seule absence justifiée à une épreuve de CC est tolérée quand le CC en comporte au moins 2 sous surveillance. L'étudiant n'est pas alors déclaré défaillant. La moyenne de l'UE peut-être calculée.

Absences dans le cadre du contrôle continu intégral

A partir d'**une seule absence injustifiée** à une épreuve de CC, l'étudiant est déclaré défaillant (ABI). La moyenne de l'UE ne peut être calculée = ABI
Une seule absence justifiée à une épreuve de CC est tolérée. L'étudiant n'est pas alors déclaré défaillant. La moyenne de l'UE peut-être calculée.